



N° 82

Septembre 2013

Bulletin d'information

Rentrée 2013-2014

Sommaire

Nos dossiers

- Travaux règlementés p.2
- Déclaration au CSE p.3
- Audience du 29 août p.4
- Projet de loi MAP p.5
- Lettre UNSA Éducation p.7
- Tribune libre à l'UNICEF p.9

Métier

- Baromètre UNSA p.12
- Contraception orale p.14
- Handicap p.16
- Un CDI pour les AVS p.17

Vos droits

- Médecins non titulaires p.17
- 2013-2014 à l'EHESP p.18
- Concours 2013-2014 p.18

Vie syndicale

- Activité syndicale p.19
- Bulletin d'adhésion p.20

Pendant l'été, en lien avec sa fédération l'UNSA Éducation, les membres du bureau national du SNMSU-UNSA Éducation se sont relayés pour assurer une « veille » syndicale vis à vis de l'actualité générale et de l'éducation nationale, des textes de loi, des sollicitations ministérielles éventuelles, des appels médiatiques sur la médecine scolaire, des situations individuelles de médecins en difficulté. L'été dernier avait été marqué par notre participation aux ateliers sur la Refondation de l'École. Cet été a de nouveau été « riche » en interventions de notre part. Une déclaration au Conseil Supérieur de l'Éducation s'est imposée à la découverte d'un projet de texte interministériel sur les travaux dangereux à la rédaction duquel les médecins n'ont pas été associés. Ce texte ignore tout un pan de la problématique ce qui le rend inapplicable en l'état. Pour le SNMSU-UNSA Éducation, c'est l'occasion d'ouvrir enfin ce dossier. Au jour de rédaction de cet éditorial, le texte interministériel n'est pas signé.

Deux autres coups de chaleurs au cours de l'été :

- le barème de l'ISS 2013/2014 accordée aux médecins paru dans une circulaire concernant les personnels ATSS pour lequel le SNMSU-UNSA Éducation n'a pas été consulté et qui ne nous satisfait pas. Nous reviendrons sur le sujet avec la DGRH.

- dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, un amendement est passé subrepticement en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale : il envisage la délégation possible, au nom de l'État, par convention avec une collectivité territoriale qui en fait la demande, de la santé scolaire. L'UNSA Éducation, le SNMSU et le SNIES, ont réagi ensemble immédiatement. Le SNMSU-UNSA Éducation a reçu le soutien du cabinet ministériel de l'éducation nationale lors de l'audience d'août et a rédigé un courrier argumenté à l'intention des sénateurs afin que la référence à la santé scolaire soit supprimée.

En revanche, pour la première fois, la rentrée s'effectue sans suppression de postes d'enseignants; les AVS pourront dorénavant bénéficier de CDI permettant ainsi un meilleur suivi auprès des enfants en situation de handicap à l'école; la recherche de l'intérêt prioritaire de l'enfant est menée grâce aux nouveaux dispositifs sur les rythmes scolaires; la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École, qui comporte un vrai projet santé, est publiée au JO du 9 Juillet 2013. Enfin, le cabinet ministériel sensibilisé à la problématique de la médecine scolaire souhaite poursuivre le dialogue amorcé et avancer sur l'organisation des missions.

Nos effectifs médicaux restent préoccupants, nous demandons aux pouvoirs publics d'agir sur l'attractivité de notre profession, sur sa meilleure reconnaissance dans le milieu universitaire et médical, sur l'organisation de nos missions. Tout le monde y serait gagnant : acteurs majeurs en santé et éducation, nous savons que notre travail d'aujourd'hui impacte la santé des élèves et celle des adultes de demain. Nous sommes les garants du tryptique expliqué par le HCSP : prévention, protection, éducation.

Le SNMSU-UNSA Éducation commence cette année scolaire lucide et exigeant sur des avancées qui s'imposent. Les médecins de l'éducation nationale assureront cette rentrée forts de leur professionnalisme et de leur sens du service public. Mais ils sauront se faire entendre et porter leurs compétences auprès des pouvoirs publics.

Bonne rentrée.

Corinne VAILLANT
Secrétaire générale
Le 23 septembre 2013